

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 mars 2017  
Rapporteur :  
Madame Claire LEVRY-  
GERARD**

**N° 22**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 21/03/2017  
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/03/2017  
(accusé de réception du 20/03/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention 2017 à l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille**

**En application de la convention, versement d'une subvention de 379 835 € à l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille.**

\*\*\*

La convention d'objectifs passée entre Quimper Bretagne Occidentale et l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille prévoit le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 379 835 € (imputation budgétaire 95 6574 « subventions actions tourisme »).

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à verser une subvention de fonctionnement de 379 835 € à l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille au titre de l'année 2017.